



Administration communale  
de Reckange-sur-Mess

## AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO

En exécution de l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la S.à r.l SÉQ a introduit une demande d'autorisation pour le compte du Fonds du Logement relative au:

### Chantier d'excavation autre que dans la roche, 'Am Dall' à Reckange-sur-Mess

La demande d'autorisation concernant le dossier n°3B/26/0024 du 28 mai 2026 peut être consultée à la maison communale à Reckange-sur-Mess du 5 juin au 22 juin 2026 inclus.

Reckange-sur-Mess, le 3 juin 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Carlo MULLER  
Bourgmestre



  
Savas KOROGLANOGLU  
Secrétaire communal

**05.06.2026 – 22.06.2026**  
**3B-2026-002-DEM-MECB**

[www.reckange.lu](http://www.reckange.lu)